

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2021

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4398)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL130

présenté par
M. Waserman

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot :

« et »

le mot

« ou ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« instruction »,

insérer le mot :

« judiciaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Cet amendement fait suite à une recommandation du Conseil d'État (point n° 11 de l'avis).